|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Conseil des Sages |  |
|  | Date, horaires, lieu : 07 mars 2022 à 15h en Mairie |
| Sujet :Réunion Plénière |  |
| Ordre du jour : * Présentation du projet PLU
* Présentation du déploiement de la fibre par Christian Ponsonnaille
* Questions/Réponses
* Photo de groupe

  | Destinataires : * Participants
* Elus
* DGS
 |

**Excusés :** M et Mme Jamet

**Présents :** Lise MARX **-**  Alain FAUQUE – Geneviève CORNUT – Simone HODIN – Alain HODIN – René VAILLANT – Michel ALEXANDRE – Gérard BERTOLINI

Nathalie SORIN - Mme Mélodie BURKHARDT – Mr Christian PONSONAILLE– Hervé CHAVOT

**1 Présentation du projet PLU :**

* **Rappel planning du PLU :**
* PLU voté en mars 2020.
* Retrait du PLU en juillet 2020 du fait des recours qui étaient en cours et des irrégularités que présentait le PLU.
* En fin d’année 2020 le préfet ordonne la remise en place du PLU 2020 par référé.
* Novembre 2020 : mise en révision du PLU 2020
* Novembre 2020 à fin 2021 : Phase de diagnostic avec des réunions publiques et des ateliers.
* Fin 2021 : suite aux différents recours sur le PLU 2020, le tribunal annule le PLU 2020, nous repassons donc au PLU 2013.
* **Les enjeux du nouveau PLU en matière de production de logements :**
* La commune doit répondre aux obligations du contrat de mixité social et de la loi SRU qui impose 25% de logements sociaux.
* La commune est actuellement en constat de carence car elle n’a pas produit les nombres de logements demandés par l’Etat pour la période 2017-2019.
* Pour répondre aux exigences des services de l’Etat, il faudrait faire 156 logements sociaux d’ici fin 2022 sauf que les promoteurs ne financeront pas que des logements sociaux, pour que l’opération soit rentable ils doivent aussi construire des logements non sociaux, ce qui amènera à produire au total d’ici fin 2022 plus de 300 logements. Et entre 2022-2025 il faudrait faire 300 logements sociaux donc 600 au total. Ceci est impossible pour deux raisons : pas assez de foncier disponible sur la commune et nous aurions un problème d’infrastructures (écoles, crèches, locaux pour les associations…)
* Cependant la commune a pris l’engagement devant de l’Etat de tendre vers les 25% de logements sociaux d’ici 2035-2040 avec plusieurs scénarios.
* **Les enjeux de l’accroissement de la population**

Quel accroissement de population veut-on pour le village ?

Ces dernières années nous étions à 5% d’accroissement de population par an. Le SCOT dit que nous devrions être à 1% par an.

La municipalité a étudié des scénarii assez bas pour ne pas être plus de 10 000 habitants dans 10-15 ans.

* **La protection des zones naturelles dans le nouveau PLU**

Dans le nouveau PLU nous sommes contraints d’utiliser le moins possible les zones naturelles pour urbaniser. L’enjeu est donc de savoir où est-ce que l’on va pouvoir développer l’habitat collectif.

* **Où et comment peut-on construire ?**

La commune est propriétaire d’un terrain à Laval, il y a un appel projet disponible sur le site de la mairie, objectif 37 logements 100% sociaux. Peu de logements et beaucoup de verdures.

Nous allons également définir des OAP en fonction du foncier disponible et à vendre.

Nous mettrons en place un coefficient de pleine terre, c’est à dire qu’on ne peut pas construire 100% de logement sur la même terre.

Il y a également des discussions avec les propriétaires du parc Ramel qui sont vendeurs. Une réunion publique de présentation du projet aura lieu en avril/mai. Nous aurons besoin d’avoir l’avis des Lentillois sur le projet et notamment sur qu’est-ce qu’on peut faire de l’Orangerie du château.

**2 Présentation de la Fibre**

* Voir Powerpoint de présentation

**3 Questions / Réponses :**

* Soutien à l’Ukraine : la mairie récolte des dons, la liste est disponible sur le site de la mairie. Il est également possible d’être bénévole pour nous aider dans le tri et la mise sous carton avant le départ du camion pour l’Ukraine tous les 15 jours.

**4 photo de groupe :**

* La photo sera diffusée dans le prochain bulletin municipal

**🡺 Prochaine réunion : lundi 27 juin à 15h**